



Extrait de la séance du Conseil Communal de Le Vaud du jeudi 25 juin 2015, à 20h.

Présidence : M. Daniel Renaud
Présents : 35 membres
Excusés : Mmes et MM Alain Christinet, Charles Clerc, Catherine Duclos, Domenico La Gioia et Alexandre Pécoud.
Absentes : Anne Knabe et Mary José Python Chaignat.

1. Communication du Président

Les conseillers/ères acceptent à l'unanimité que Mme Fabienne Gerber, boursière communale, prenne la parole lors du point 6 concernant les comptes 2014.

2. PV de la séance du 12 mai 2015

Le PV tel que modifié est accepté par 29 oui et 5 abstentions.

3. Rapport de gestion 2014 de la Municipalité

La Municipalité a présenté un rapport détaillé de sa gestion 2014.

4. Rapport de la Commission de gestion et vote.

La gestion municipale pour l'exercice 2014 est acceptée à l'unanimité et décharge est donnée à la Commission de gestion.

5. Comptes 2014

Les comptes 2014 tel que présentés sont acceptés par 33 oui et 1 abstention et décharge est donnée à la Municipalité, à la boursière communale et à la Commission des finances.

6. Elections statutaires

- a) **du Président** : est réélu M. Daniel Renaud
- b) **de la 1^{ère} vice-présidente** : est réélue Mme Ariane Gétaz
- c) **de la 2^{ème} vice-président** : est réélue Mme Aline Carnal
- d) **des 2 scrutateurs** : sont réélus Mme Viviane Kolly et M Pierre-André Gétaz
- e) **des 2 scrutateurs suppléants** : sont réélus Mme Isabelle Lucke et M Dave Skinner
- f) **de la Commission de gestion** : sont élus Mmes et MM Olivier Hog, Alexandre Pécoud, Thierry Pasquier, Véronique Pégaitaz et Lina Piguët.
- g) **de la Commission des finances** : sont réélus Mme et MM Catherine Duclos, Erich Eppel, Raymond Kronegg, William Leuba et Pierre-Alain Rotzetta.

7. Dépôt du Préavis municipal N° N°23/2015 : Demande d'un crédit de CHF 99'000.- pour la mise en séparatif du collecteur des eaux mélangées « Sur La Croix » sur les parcelles N°130, 132 et 568. Nomination de la Commission des finances et de la Commission ad-hoc.

Le Préavis N°23/2015 est déposé.

La Commission des finances est nommée.

Sont nommés membres de la Commission ad-hoc Mmes et MM Barbara Sorensen, Fabienne Péry-Meylan, Jonathan Oldacre, Anne Tissot et Pierre-André Gétaz avec 32 oui et 2 abstentions.

8. Communications de la Municipalité.

Cédric Renaud nous a fait part qu'il ne se représentera pas à la prochaine législature pour des raisons professionnelles.

Edgar Cretegny nous a fait part qu'il se représentera uniquement pour une demi législature et passera le flambeau après.

Chantal Landeiro, Charles-Olivier Humbert et Christian Durand se présenteront.

L'administration a repris ses locaux sous l'église après rénovation et réaffectation des différents bureaux.

Fabienne Péry-Meylan du jardin d'enfants les Clématites prendra sa retraite cet été et un nouveau jardin d'enfants va s'ouvrir à la place de l'ancien cimetière dans une yourte.

L'assemblage de l'école modulaire débutera le 6 juillet et pendant 4 jours. La population est invitée à témoigner de ce moment spectaculaire.

9. Divers et propositions individuelles.



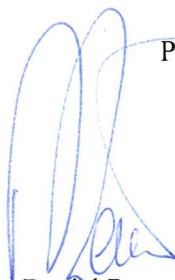
Les cloches devraient bientôt retentir à nouveau.

Le Lien organise le 22 août l'événement « Au travers Le Vaud » avec apéro et animation musicale au lieu du rallye cycliste cette année. Venez nombreux.

« Les Clématites » organise les portes ouvertes le samedi 27 et le dimanche 28 de 14h00 à 18h00. Le samedi soir, repas canadien dès 18h00.

Le Vaud, le 25 juin 2015

Pour le Conseil Communal



Daniel Renaud
Président

Lin Schelling
Secrétaire

Toutes les décisions adoptées par le Conseil communal sont soumises au référendum (art. 107 al.1 LEDP), sauf exceptions expressément mentionnées à l'article 107 al. 2 LEDP.

*Le référendum doit être annoncé par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de **30 jours** dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP). Enfin, si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il sera prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il sera prolongé de 10 jours (art.110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).*
